

MAIRIE
de
SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



Affaire suivie par Cindy HEITZ
Nos références : n° 1083/ADM/SL/CH

Le Maire de Sainte Marie-aux-Chênes

à

**Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal**

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal
qui aura lieu à la **MAIRIE, 2 place François Mitterrand, SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES** le

JEUDI 23 MAI 2024 À 20 H

En comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



ORDRE DU JOUR

OBJET

POINT N° 1	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
POINT N° 2	Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent
POINT N° 3	Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
POINT N° 4	Décision modificative n°1
POINT N° 5	Mise à jour des tarifs des prestations communales
POINT N° 6	Cession de la parcelle section 15 n° 236
POINT N° 7	Acquisition de la parcelle sise section 2 n° 682
POINT N° 8	Cession de la parcelle sise section 21 n° 217
POINT N° 9	Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique
POINT N° 10	Extension de la cantine scolaire
POINT N° 11	Subvention exceptionnelle à l'ASP tennis de table
POINT N° 12	Projet Éducatif Territorial (PEDT)
POINT N° 13	Adhésion de Rochonvillers au SMIVU fourrière du Jolibois
POINT N° 14	Jury criminel
POINT N° 15	
POINT N° 16	
POINT N° 17	
POINT N° 18	
POINT N° 19	
POINT N° 20	
POINT N° 21	
POINT N° 22	
POINT N° 23	
POINT N° 24	
POINT N° 25	
POINT N° 26	
POINT N° 27	

LE CONSEIL MUNICIPAL SERA CLÔTURÉ PAR UN COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, LE CAS ÉCHÉANT